



## COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUIN 2007

A L'AUDITORIUM DU MUSEE DES BEAUX-ARTS, CAEN

### Etaients présents :

M. AUFFRET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. BERTRAND (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme CATTEAU (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. CLET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. COSSON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. FANET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. GASNIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. HARDEL (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LAFORGE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEBON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LECONTE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEPAREUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. PIMONT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SUEUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. TOUZE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme GIROUD-VIEL (Déléguée de la C.D.C. « CABALOR »), Mme MOTTIN (Déléguée de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Mme SAINT-YVES (Déléguée de la C.D.C. Cœur de Nacre »), Monsieur Alain YAOUANC (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. VERMEULEN (Délégué de la C.D.C. du Cingal), M. LACOSTE (Délégué de la C.D.C. du Cingal), Mme LE PESSEC (Déléguée de la C.D.C. du Cingal), M. ALPHONSE (Délégué de la C.D.C. du Cingal), Mme LEFRANCOIS (Déléguée de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. CLIQUET (Délégué suppléant de la C.D.C. Entre Bois et Marais), M. CAVELLEC (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. LEVIVIER (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BOUCHARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. QUILLOT (Délégué suppléant de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. LELAIT (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. PICHON (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. PICARD (Délégué suppléant de Clinchamps-sur-Orne), Mme MULLER (Déléguée de Colleville-Montgomery), M. SOULAT (Délégué suppléant de Laize-la-Ville), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), M. CARABEUFS (Délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville)

**Etaient également présents à la présentation par l'Etat des enjeux à traiter dans le cadre de l'élaboration du SCoT :**

Service de l'Etat :

Monsieur MERLOT, Directeur délégué de la DDE du Calvados  
Monsieur BARJON, DDE du Calvados, Service Urbanisme  
Monsieur SOULIER, DDE du Calvados  
Monsieur GOURLAY, DDE du Calvados  
Monsieur QUERE, Directeur Régional de la DIREN  
Monsieur STEPHAN, Délégation Régionale au Territoire ( ?)  
Mme COSSART, DDAF du Calvados  
Monsieur BARREAU, DGCCRF  
Monsieur SCHMITT, DRIRE  
Monsieur CANTELOUP, DDASS

Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole :

Monsieur DUNY, Directeur  
Monsieur DELBOS, Responsable du Pôle Etudes  
Mademoiselle BARANGER, Chargée d'études Habitat  
Monsieur BOURREAU, Chargé d'études Mobilités  
Monsieur SANTOS, Chargé d'études Economie

**Etaient également présents :**

Monsieur RABEC, Directeur du Syndicat Mixte Caen-Métropole  
Mademoiselle GLORIE, Chargée d'urbanisme  
Mademoiselle PATRY, Chargée de mission Pays

**Etaient excusés :**

Monsieur DURON	Communauté d'agglomération « Caen la mer »
Monsieur GILLES	Communauté d'agglomération « Caen la mer »
Monsieur GIRARD	Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »
Monsieur HUET	Communauté de communes « Cœur de Nacre »

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir:**

Monsieur DELEUZE	pouvoir à Madame BENARD
Monsieur DETEY	pouvoir à Madame LE BRETHON
Monsieur ENTFELLNER	pouvoir à Monsieur FLEURY
Monsieur GILLES	pouvoir à Monsieur SUEUR
Madame GIGNOUX	pouvoir à Monsieur GASNIER
Madame PREEL	pouvoir à Monsieur PIMONT
Madame GUETIN	pouvoir à Monsieur LANGLAIS

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Présentation par le Préfet et ses Services de la position de l'Etat sur les enjeux à traiter dans le cadre de l'élaboration du SCoT
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2007

3. Rapport du Président sur les travaux du Bureau
4. Point sur le SCoT. Projet de Convention 2007 avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole
5. Point sur le Pays de Caen
6. Régime indemnitaire du personnel administratif du Syndicat
7. Questions diverses

\*

\*            \*

Madame LE BRETHON : « Je vous remercie d'être si nombreux en cette période très chargée, convaincue que ces sujets sont extrêmement importants pour l'avenir de Caen-Métropole.

Le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour concerne la présentation par les Services du Préfet de la position de l'Etat sur les enjeux à traiter dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Monsieur le Préfet devait être présent, et je regrette son absence avant son départ de la Région. Il aurait pu ainsi avoir une ultime rencontre avec un certain nombre d'entre vous et je voulais le remercier publiquement de son aide pour constituer le Pays de Caen.

J'ai eu de sa part une écoute extrêmement attentive, une analyse précise, objective et judicieuse et enfin des actes pour créer ce Pays très attendu et nécessaire. J'aurais aimé le remercier devant vous.

Avec Clermont-Ferrand, Caen est l'une des deux grandes agglomérations françaises où SCoT et Pays s'appuient sur un même territoire et sur une seule structure porteuse.

Autant dire que tout cela constitue « un plus » pour notre territoire qui va pouvoir se doter d'un vrai projet, le SCoT en étant le volet issu du domaine de l'urbanisme, le Pays devant, par ses actions, contribuer à sa mise en œuvre. De plus, avoir une seule structure porteuse réduit les coûts de gestion.

Aujourd'hui, l'heure est aux enjeux du territoire et l'Etat nous a demandé d'en traiter un certain nombre, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic. Avant de passer la parole à ses représentants, je voudrais publiquement les remercier pour l'étroite collaboration qui s'est établie entre notre Syndicat et notamment les Services de la DDE, que ce soit au niveau de la procédure et de notre demande de subvention. Nous avons des échanges francs, constructifs. On dialogue sans réserve, et c'est le moyen pour que deux points de vue s'associent pour plus de performance dans les choix au profit de notre territoire. »

## **1. Présentation par le Préfet et ses Services de la position de l'Etat sur les enjeux à traiter dans le cadre de l'élaboration du SCoT**

Madame LE BRETHON : « Par courrier du 29 mars 2007, Monsieur le Préfet nous a transmis, dans le cadre de l'association de l'Etat, les modalités qu'il souhaitait voir mises en œuvre pour l'élaboration du SCoT. Il y a plusieurs étapes que Monsieur le Secrétaire Général va très certainement nous rappeler. Mais aujourd'hui nous nous situons dans la première étape qui consiste en la réalisation d'un diagnostic de territoire.

Avant la réalisation de ce diagnostic, l'Etat proposait l'organisation d'une réunion afin qu'il présente les enjeux qu'il souhaite voir traités et qui figurent dans le document stratégique d'association.

Ce document stratégique, tous les membres du Comité l'ont reçu avec la convocation et l'ont très certainement lu attentivement.

Le Secrétaire Général et ses Services vont nous le présenter.

Ensuite, nous pourrions bien entendu échanger. »

Monsieur DERUMIGNY : « Madame le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez prononcé à l'endroit de Monsieur le Préfet. Effectivement, il avait prévu de participer à cette réunion importante pour l'avenir du SCoT. Mais son emploi du temps et sa nomination comme Préfet de la Région du Languedoc-Roussillon et Préfet du Département de l'Hérault ne lui ont pas permis d'honorer cet engagement. Je crois que c'est le témoignage de l'intérêt qu'il portait à ce document relatif à l'avenir du territoire de Caen-Métropole. Il avait néanmoins, pour les élus, un message, que je vais essayer de vous transmettre.

Monsieur MERLOT vous présentera ensuite le contenu de ce document stratégique et amorcera un échange avec les élus sur ce document important.

Je vais aujourd'hui me limiter à faire une introduction liminaire qui devrait tracer quelques grandes réflexions et rappeler pourquoi les Services de l'Etat doivent intervenir, comme l'a souhaité le législateur, à travers ce document stratégique.

La définition du document reviendra aux élus. Néanmoins l'Etat est là pour amener sa technicité, ses conseils, ses compétences. Ce sera donc à vous de définir ce document tel que vous l'envisagez pour les 10 ou 20 années à venir.

Mesdames et Messieurs les élus, vous êtes mieux placés que moi pour dire que l'agglomération caennaise possède depuis longtemps une tradition de réflexion sur la planification et l'aménagement du territoire. La transformation du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise, le SDAC, en Schéma de Cohérence Territoriale, le SCoT, a amené Caen-Métropole à réfléchir à l'élargissement du périmètre du SDAC, afin de prendre en considération le fonctionnement du bassin de vie de Caen et les déplacements urbains qui y sont liés.

Cette réflexion collective, qui a déjà démarré, va permettre aux différents acteurs et responsables d'élargir le champ et l'horizon de leur avenir, d'en mieux comprendre les dynamiques et les risques, de dégager peut-être des perspectives d'ambitions partagées et clarifiées à plus long terme.

Depuis novembre 2006, le SCoT de Caen-Métropole est entré dans sa phase concrète d'élaboration. Je tiens à souligner, comme Madame le Président, le travail très important, très riche, très fécond et fructueux dans les Ateliers thématiques, auxquels ont participé les nombreux acteurs du territoire, qu'ils soient élus ou au service de l'Etat. C'est une étape essentielle pour l'élaboration du diagnostic, phase indispensable de toute démarche de projet.

Le SCoT s'avère essentiel pour le territoire de l'aire urbaine de Caen, parce que le SCoT permettra de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements et de services, d'activités économiques ou d'environnement.

Cette réflexion menée sur la planification territoriale et stratégique du territoire métropolitain caennais doit s'inscrire pleinement dans les objectifs de développement durable. La question fondamentale qui doit guider l'élaboration du SCoT est tout simplement : comment répondre aux besoins actuels sans limiter les capacités des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ?

Cette notion de développement durable, qui commence à nous devenir familière, implique une vision élargie du bien-être humain et conduit sans doute à réconcilier les exigences environnementales mais également les exigences sociales et économiques.

L'outil « SCoT » doit être l'occasion de développer un mode de pensée, un mode de travail capable de comprendre et de mettre en évidence les logiques de l'évolution urbaine. Ce doit être également l'occasion de définir les équilibres essentiels de l'espace, notamment entre l'urbain et le rural, ses moyens, ses tendances, pour aboutir à une prospective à moyen ou long terme.

Pour cela, l'identification des éléments d'attractivité du territoire de Caen-Métropole représente une étape indispensable mais difficile à mener pour plusieurs raisons. Ces facteurs d'attractivité sont fortement dépendants du niveau de concurrence entre les différents territoires. Ils s'inscrivent dans des cycles de plus en plus courts et sont extrêmement variés dans leur contribution.

Les facteurs d'attractivité de Caen-Métropole ont évolué ces 30 dernières années. Sa capacité de production industrielle lourde, par exemple, a quasiment disparu et le bassin d'emploi caennais a été touché de plein fouet par la fermeture de la SMN et de Moulinex.

Mais il reste des « savoir-faire » dans des secteurs potentiellement à haute valeur ajoutée et une capacité d'innovation étonnante, qui devient aujourd'hui sa véritable richesse, et dont il faut bien en mesurer l'importance.

Les exemples sont nombreux, et sans être exhaustif, je pourrais citer le campus technologique NXP dédié à la recherche et l'innovation dans la haute technologie, le pôle universitaire normand accueillant l'équipement du GANIL, l'incubateur régional « Normandie Incubation », le pôle TES (Transactions Economiques Sécurisées).

Dans ce contexte, la capitale régionale est un poumon économique de Caen-Métropole et doit jouer un rôle de moteur pour la Région. Le SCoT est donc l'occasion, de cultiver, de déployer et avant tout de bien connaître les ressorts de cette capacité d'innovation.

La qualité d'un territoire, c'est aussi la qualité des hommes et des femmes qui l'habitent, qui y travaillent et qui le fréquentent, comme la qualité de leurs relations.

Il ne faut pas oublier les infrastructures de base, comme celles de transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériennes, mais aussi les infrastructures numériques, le haut et le très haut débit, qui seront un élément déterminant de la création des entreprises et des services de demain. Les infrastructures sont aussi celles de l'énergie, de distribution et d'assainissement d'eau. Il y a des enjeux importants sur cette question, qui aujourd'hui commence à trouver des solutions par le développement des énergies dites « propres ».

On peut parler aussi des grands équipements sportifs, culturels et de loisirs, qui doivent contribuer à participer à cette activité résidentielle. On a des exemples récents avec des entreprises qui veulent s'installer sur Caen, qui nous laissent penser que ces équipements font partie des accompagnements que le territoire doit être en capacité d'offrir pour les chefs d'entreprises, les employés mais aussi les familles. Cet élément d'attractivité me paraît être indispensable pour faciliter le mieux vivre.

La réflexion sur les équipements et les services urbains structurants à l'échelle de Caen-Métropole apparaît être un grand chantier du SCoT pour poursuivre les grands axes d'une politique qui doit permettre, d'une part, l'expression d'une solidarité de gestion des grands équipements centraux, la densification des équipements complémentaires des pôles secondaires, la définition d'une armature commerciale bien structurée et des politiques interurbaines de déplacements.

Cependant, force est de constater que, sur certaines de ces questions, les particularités du territoire de Caen-Métropole sont encore à analyser, notamment au regard du niveau très élevé, trop élevé peut-être, de la consommation de l'espace par l'urbanisation et peut-être par une organisation pas encore assez élaborée de ces développements qui pourraient tendre à hypothéquer l'avenir des services publics qui ne seraient pas adaptés à cet accroissement de l'urbanisation.

Je crois qu'il nous faut éviter une vision encore parfois trop locale des projets de développement et de veiller à l'application, notamment sur le littoral.

C'est pour cela que les différents acteurs de l'aire de Caen-Métropole doivent poursuivre et amplifier leurs efforts au travers de la réalisation du SCoT afin d'assurer, comme cela a été dit en propos introductif par Madame le Président, assurer la cohésion sociale et territoriale indispensable pour faire face au déséquilibre sociale et à la baisse des ressources fiscales avec le départ constaté des classes moyennes dans la couronne périurbaine et le littoral.

Cette mutation urbaine suppose aussi de développer une vision de l'urbanisme innovante qui intègre, dès sa conception, la volonté de vivre ensemble et si possible de bien vivre ensemble.

Enfin, il est également important que la réflexion menée tienne compte de certains éléments externes, comme son environnement géographique plus ou moins proches et les territoires comparables, complémentaires.

Avant de passer la parole à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, je voudrais rappeler le rôle que l'État doit avoir, par les lois de République, dans l'élaboration du SCoT Caen-Métropole.

En premier lieu, il porte à la connaissance du Syndicat les dispositions particulières applicables au territoire ainsi que les données des études dont l'État dispose et qui sont à votre disposition.

Ce porté-à-connaissance vous a été présenté lors d'une réunion de Comité Syndical fin décembre 2005.

De plus, l'État est associé à l'élaboration du SCoT et doit émettre un avis sur le projet de SCoT arrêté, d'où l'intérêt d'être associé à toutes les étapes de l'élaboration.

Enfin, je le rappelle, l'État contrôle la légalité du document. Donc, plus on travaille ensemble en amont, moins il y a d'échanges ultérieurs.

Dans le cadre de l'élaboration de ce SCoT, c'est à la DDE et à son Directeur que le Préfet a confié la mission de traduire de façon écrite les attentes de l'État. C'est ce document stratégique qui vous a été adressé et qui est l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Ce document se limite aux enjeux de l'État sur le territoire et non aux enjeux de territoire, au risque qu'il se trouve en lieu et place de la maîtrise d'ouvrage. Cette démarche ne s'inscrirait pas dans l'esprit des lois et serait une mauvaise façon d'empêcher sur les responsabilités que les lois de décentralisation ont données aux élus.

Je tenais à conclure ce propos par cette intervention qui replace les positions des uns et des autres dans cet exercice partenarial d'élaboration de ce SCoT. »

Madame LE BRETHON : « Je vous remercie et laisse la parole à Monsieur MERLOT. »

Monsieur MERLOT : « Le Préfet était venu vous présenter le porté à connaissance en décembre 2005, je vais aujourd'hui vous commenter le document d'association qui va vous présenter quelques enjeux principaux que l'État a observé plus précisément sur votre territoire.

L'évaluation environnementale fait l'objet d'une attention particulière, parce que c'est un texte relativement récent, issu de la législation européenne et qui doit être menée tout au long du SCoT avec, à la fin, un avis du Préfet sur cette réflexion que vous allez mener.

Comme c'est un texte assez nouveau, le Préfet a souhaité que l'on fasse cette présentation avec Jean-François QUERE, Directeur Régional de l'Environnement, qui présentera plus particulièrement cette évaluation environnementale. Je poursuivrais ensuite sur les enjeux de l'État. »

Monsieur QUERE : « L'évaluation environnementale est un dispositif transversal, cela va donc accompagner l'ensemble de votre réflexion du début jusqu'à la fin, et se traduira par un 2<sup>me</sup> avis du Préfet. Evidemment, ces avis ont tout intérêt à être convergents, et le cheminement mérite d'être totalement articulé.

L'évaluation environnementale stratégique résulte de textes récents, puisque le décret date de 2005. Il n'apparaissait pas inutile que l'on puisse vous présenter très rapidement les principales caractéristiques de cette démarche, qui se veut d'étude d'impact, c'est-à-dire de regarder, au travers l'ensemble de votre réflexion, quels sont les impacts des orientations choisies, tout au cours de votre élaboration, sur l'environnement.

La deuxième caractéristique de cette évaluation est de faire apparaître que la démarche que vous accomplissez est itérative, c'est-à-dire que tout au long de l'élaboration, vous aurez à modifier un certain nombre d'hypothèses et à regarder quels en sont les impacts sur l'environnement. Il importe donc dès le départ d'avoir ce raisonnement à l'esprit pour ne pas que cela soit ressenti comme totalement artificiel, et qui perdrait son intérêt en fin de démarche.

La troisième caractéristique est celle d'être une procédure concertée. Cela commence aujourd'hui, et cela va se poursuivre avec notamment au cours de la démarche, la possibilité de nous solliciter davantage, de manière à être bien en phase avec les éléments de forme et de fond, sur lesquels il nous semble important que vous appuyiez votre orientation.

La procédure doit être transparente, ce qui se traduit par une consultation du public en fin de parcours. L'évaluation environnementale est jointe à l'enquête.

Les enjeux environnementaux sont en phase avec les enjeux de l'Etat.

Le premier enjeu concerne les corridors écologiques, qui existent et qui sont importants, très structurants du point de vue de la nature sur le territoire. Les liaisons naturelles entre les différents secteurs écologiques sont aussi des éléments à prendre en considération.

Un deuxième enjeu est celui de l'économie d'espace. Il est bien évident que l'importance de l'agglomération, son étalement justifient que l'ensemble des choix que vous opérerez soit guidé par le regard que vous porterez, à la fois parce que l'économie d'espace est un enjeu, et parce que cela se traduit par des enjeux en matière d'énergie. La réflexion sur les modes de déplacement est liée à ces choix.

Le troisième enjeu est l'équilibre entre le littoral et les territoires « d'arrière-pays », donc la mise en valeur de la frange littorale en respectant ses caractéristiques, notamment écologiques.

Il s'agit d'une démarche continue et qui mérite d'être accompagnée par l'Etat, chaque fois que vous le voudrez, de manière à être en phase par rapport à vos propres interrogations et que votre regard soit éclairé par les éléments dont vous auriez besoin.

Monsieur MERLOT : «Je vais continuer sur la nature du document d'association. Tout d'abord, il s'est appuyé sur un diagnostic réalisé par l'ensemble des Services de l'Etat, et j'en profite pour les remercier aujourd'hui. Le Préfet a laissé le soin à la DDE de coordonner la réflexion, mais c'est bien une production inter-services de l'Etat.

La deuxième nature de ce document est la déclinaison des politiques publiques nationales et des grands objectifs de la Directive Territoriale d'Aménagement. La DTA est un document qui avait fait l'objet d'une importante réflexion sur votre territoire. Le document d'association puise largement dans cette DTA.

Enfin, le Secrétaire Général a rappelé que c'était un document qui se veut constructif, qui n'est pas prescriptif comme le porté à connaissance. Nous avons essayé de faire ressortir les enjeux principaux. Il y en a d'autres, mais nous avons préféré nous focaliser sur 3 grands enjeux.

Pour la lecture de ces enjeux, nous avons examiné votre territoire sous l'angle «développement durable », avec quelques grands principes :

- un équilibre entre le développement urbain et le développement rural
- un objectif de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat
- une gestion économe et équilibrée de l'espace, en préservant l'environnement : maîtrise des besoins en déplacement, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement, et maîtrise de la consommation des terres.

Il nous est apparu fortement que dans les années passées, il y a eu une forte consommation d'espace, une forte croissance des déplacements automobiles et enfin des coûts d'équipements, puisqu'avec la croissance de l'urbanisation, il a fallu suivre les besoins des habitants. C'est vous, Collectivités locales, qui avaient fait en sorte d'apporter ces services.

Le premier des enjeux que nous avons voulu faire ressortir est la place de la métropole caennaise au niveau national et européen. D'autres enjeux concernent la promotion d'une gestion économe et durable de l'espace et le développement du territoire littoral qui est une particularité de Caen-Métropole.

La place de la métropole caennaise dans un fonctionnement européen ne peut se faire qu'avec la métropole havraise et la métropole rouennaise ce qui avait été clairement indiqué par la DTA. Mais pour arriver à cela, il est indispensable que l'agglomération caennaise et tout son territoire d'attraction aient un certain nombre de fonctions et renforcent ses fonctions. Il y a tout d'abord des fonctions qui intéressent les nouvelles entreprises, celles qui veulent s'installer sur le territoire, mais aussi celles existantes qui veulent se développer, ce qu'on appelle des fonctions tertiaires supérieures, publiques ou privées, donc à la fois des administrations adaptées, mais aussi des services apportés aux entreprises.

D'autre part, pour que des personnes puissent bien vivre et aient envie de s'implanter sur l'agglomération caennaise, il faut apporter des services dans le domaine de la culture, des loisirs, universitaires, qui doivent rendre la métropole particulièrement attractive.

Enfin, il faut trouver l'espace qui permet une complémentarité et une véritable offre métropolitaine qui pourraient être reconnues au niveau européen. J'insisterai sur l'emplacement de cette métropole, à la fois par rapport à la région parisienne, mais aussi vers la région bretonne.

L'objectif est bien d'atteindre ce niveau européen avec 3 agglomérations équilibrées.

Il nous paraît important de travailler sur l'attractivité du port de Caen-Ouistreham, particularité de ce territoire et équipement structurant et qui est essentiel pour l'économie touristique mais aussi agricole de la région. C'est une porte d'entrée et de sortie pour la région. Cela permet de penser à tout ce qui est modernisation du port-amont et développement du port-aval.

A l'arrière, il y a des zones très intéressantes, qualifiées d'industrialo-portuaires, sur lesquelles une réflexion peut être menée pour voir quelle est la bonne vocation et notamment de bien savoir que tout ce qui est proche des quais doit utiliser le transport maritime. Ce qui est plus loin doit faire l'objet d'une réflexion sur l'intermodalité.

Une étude qui avait été portée à votre connaissance en 2003, rappelait l'importance économique du port de Caen-Ouistreham, qui représente près de 2800 emplois qu'ils soient directs, indirects ou induits. Un port, ce sont des marchandises qui arrivent, mais aussi des touristes, qu'il faut absolument faire venir dans la région. Il y a eu une marge de progrès pour les garder avant qu'ils ne partent.

La DTA avait également souligné la logistique, domaine dans lequel Caen est bien placé, d'abord pour ses propres besoins. La logistique est en pleine croissance, il y a beaucoup d'externalisation. Mais on constate un développement de ce domaine pour l'extérieur. On pense ainsi au port du Havre.

La DTA avait repéré Caen comme une des plates-formes possibles, avec déjà au Sud-Est de l'agglomération, des implantations logistiques. Le SCoT devra permettre de préciser cette implantation sur votre territoire.

Logistique ne signifie pas uniquement transport par route, et l'intermodalité est centrale dans cette question. La métropole caennaise est fort bien placée en matière de transports par route avec un nœud autoroutier qui va se compléter par l'A 88, prévue pour l'année 2010.

Le deuxième enjeu est la gestion économe et durable de l'espace de Caen-Métropole. Le but est de réussir à gérer l'expansion et la dispersion des constructions dans les communes du territoire.

Une suggestion qui nous paraît intéressante est le renforcement du pôle urbain de Caen, donc la partie très urbanisée, avec la ville centre et la première couronne. Comment reconstruit-on la ville sur elle-même ? Cela a commencé sur les grands quartiers sociaux, la question de l'interface des ports, l'interface autour des nœuds de transports. Quelle mise en valeur de la richesse de ce cœur de l'agglomération, à la fois le patrimoine bâti et la qualité environnement ?

Cela nécessite de réfléchir à la mise à disposition du foncier, donc aux outils à mettre en œuvre ou à renforcer, notamment l'Etablissement Public Foncier Normand.

La densité sur ces zones très urbanisées est aussi à réfléchir de façon innovante. Dans ces zones, il nous paraît possible d'avoir des réflexions sur les nouvelles formes de l'habitat, qui respectent les demandes de chacun, tout en ayant une grande proximité aux équipements et services, avec des modes de transports alternatifs.

Autour de ce cœur de métropole, comment développer des pôles-relais qui doivent servir d'appui à l'agglomération et qui doivent soutenir cette augmentation démographique nécessaire pour que la métropole prenne toute sa dimension ? Il nous paraît important de les hiérarchiser et d'en limiter le nombre, ce qui n'est pas un exercice facile. Il faut réfléchir aux services déjà présents, ceux à renforcer en matière de réseaux eau et assainissement, mais aussi aux transports, puisqu'un réseau ne peut vivre que si l'urbanisation est dense.

Le troisième niveau concerne les espaces d'accueil pour les activités économiques. Votre territoire est la capitale régionale, et doit être une locomotive pour la Région Basse-Normandie. Comment réserver suffisamment tôt des surfaces pour ces activités économiques ? Comment faire pour les rendre accessibles, pour les transports relatifs à l'activité économique et pour ceux qui y travaillent ?

Le SCoT a pour objectif d'être un cadre, donc bien évidemment les PLU devront traduire cela dans le détail. Si vous en êtes d'accord dans le SCoT, les PLU devront promouvoir et expérimenter en matière de qualité environnementale. C'est particulièrement vrai pour le neuf, et on commence à y réfléchir pour les équipements commerciaux existants qui sont en entrée de votre territoire.

Nous avons publié une étude sur le secteur Caen-Bayeux. Sur les activités économiques, cette étude a montré sur votre territoire une très forte demande. Au regard de l'offre, dans les quelques années à venir, il va y avoir un déficit, auquel il est difficile de répondre rapidement, les projets devant se préparer et les réserves foncières se faire. Nous vous invitons donc à avoir une réflexion qui dépasse votre territoire, notamment avec Bayeux où il peut y avoir des synergies constructives.

L'appareil commercial impacte très fortement les territoires et doit être intégré dans le fonctionnement urbain. Il faut d'une part assurer la pérennité du cœur de l'agglomération, donc être attentif à ce que les projets commerciaux ne perturbent ce centre et d'autre part bien prendre en compte ce renforcement des services sur ces pôles relais.

Les zones commerciales en développement aujourd'hui ne sont pas celles d'hier. Vous pouvez, dans votre SCoT, promouvoir une qualité architecturale, paysagère et environnementale et des implantations commerciales qui soient un atout pour votre territoire.

La quatrième dimension concerne les espaces naturels. Vous avez un territoire particulièrement riche. Espace naturel ne signifie pas espace non-travaillé par l'Homme.

La Plaine de Caen est une zone à fort potentiel agricole qu'il convient d'utiliser en préservant les possibilités d'exploitation. J'attire donc votre attention sur la grande consommation d'espaces, qui doit être raisonnée et qui doit permettre de conduire des réflexions, avec la Chambre d'Agriculture, pour que les exploitations puissent se poursuivre, puissent continuer à être très rentables.

Des espaces naturels sont moins travaillés par l'Homme, comme le réseau hydrographique, la Vallée de l'Orne et ses affluents, comme les forêts, qui servent de couloir pour le déplacement de la faune, mais qui doivent servir aux habitants. C'est une force d'avoir à la fois des parties urbanisées et des parties naturelles.

Un enjeu concerne le littoral. Votre territoire possède une façade littorale développée de longue date qui est un élément attractif de la métropole. C'est un territoire qui a beaucoup d'usages. Nous avons pointé 3 enjeux principaux :

- l'économie littorale
- la préservation de l'environnement et du patrimoine
- l'accueil des ménages les plus modestes

Sur le Département du Calvados, Caen-Métropole a la partie du littoral la plus construite, la plus dense.

Comment mettre en œuvre ce littoral ? Tout d'abord le SCoT est à une échelle importante, on peut donc traduire la loi Littoral au bon niveau. Elle s'applique, mais si vous en avez une réflexion au niveau du SCoT, vous allez pouvoir faire des propositions intéressantes, dépassant la limite communale, avec des équilibres entre communes.

La multiplicité des usages se traduit par des usages terrestres qui débordent sur la mer et inversement. On peut penser à la plaisance, aux activités de tourisme, mais aussi aux activités d'exploitation, de pêche, qui sont en lien direct avec les équipements terrestres.

Ces éléments serviront à une partie du SCoT : le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Un autre enjeu vise à faciliter l'accès au littoral pour les différentes populations. Très attractif, il pose des problèmes de mobilité, notamment en période touristique. Il est donc indispensable de réfléchir à des solutions alternatives à la voiture, sinon, on risque une thrombose, qui rendrait le territoire moins attractif.

L'activité économique forte sur le littoral veut dire emplois. Mais pour qu'ils puissent favorablement se développer, il faut que les salariés puissent se loger, ce qui pose aujourd'hui des problèmes.

Enfin, le littoral attire beaucoup de population à la retraite, et il faut pouvoir apporter des services adaptés à ce type de population.

Cette présentation faisait état des principaux enjeux que l'Etat souhaite voir traités dans le SCoT. Mais il ne faut pas oublier que ce ne sont pas les seuls.

Madame LE BRETHON : « Merci Monsieur MERLOT pour cette présentation. Nous allons pouvoir ouvrir le débat, entendre des questionnements, des observations. Je crois que les propos que je vais tenir vont être des propos partagés par l'ensemble de cette salle. La présentation de Monsieur MERLOT, dans son contenu, ses orientations, met l'accent sur des priorités, attachées au territoire, à ses spécificités, comme le littoral ou les missions urbaines, le positionnement relatif par rapport à la France et au niveau européen, les objectifs et les moyens pour tenir compte du développement durable. Tout ce que vous avez présenté est soit un constat partagé, soit des objectifs à atteindre, soit des moyens pour développer et fixer la particularité du territoire.

J'ai apprécié surtout l'un des points où nous ne sommes pas publiquement suffisamment forts, celui du secteur agricole. Nous avons un territoire qui est un pôle de richesse de terres. Il faut que la bonne terre soit conservée pour la mission agricole. Il faut qu'elle se développe peut-être aujourd'hui, peut-être demain, mais surtout pour le siècle qui va venir.

Cette Plaine de Caen a une particularité qui a fait la valeur de notre territoire dans l'histoire et nous devons être très courageux pour la conserver. Même si nous avons de meilleures liaisons pour le déplacement, qu'ils soient privés ou publics, il ne faut pas, entre deux points tracer une ligne droite qui assure le meilleur déplacement et qui casse tout un secteur agricole.

Bien sûr aujourd'hui, il faut remettre en cause l'idée générale du pavillon et des quelques mètres carrés autour, au risque que dans vingt ans, le territoire ne soit couvert de pavillons. Il faut éviter de reproduire ce que l'on voit au Etats-Unis où le lien de commune à commune, sur de longues distances, sont toutes urbaines, sans épaisseur dans la présence.

Il faut que nous soyons très lucides dans les capacités de projections, mais il faut qu'il y ait de l'imagination. Tous les jours, je pense à l'intelligence de la reconstruction de Caen, qui a su anticiper ce que serait la ville de demain et qui a conçu la reconstruction de l'espace bien au-delà des besoins du moment, à tel point qu'elle fut extrêmement critiquée, parce que les rues étaient trop grandes, que des espaces n'étaient pas utilisés...

Cette intelligence de projection que nous devons avoir, dépasse nos territoires communaux. Les dernières adhésions à notre territoire pour arriver à une population de 340 000 habitants nous ont permis d'avoir le bon espace de réflexion, à l'échelle de l'espace de vie qui intègre toutes les composantes et les fonctions de la vie.

Monsieur le Secrétaire Général disait qu'il fallait que l'Etat s'associe à tous les moments du choix, et je crois que vous avez raison, parce qu'à chaque fois, nous franchissons une marche dans l'escalier qui va nous amener au SCoT. Il faut saisir les véritables raisons qui nous obligent à effectuer des choix partagés, et que l'Etat ne soit pas seulement contrôleur.

Ces choix partagés sont aussi la volonté de tous mes collègues de Caen-Métropole, qui ont été très respectueux des opinions contradictoires et c'est par cette méthode que l'on fera les meilleurs choix.

Je laisse maintenant la parole à mes collègues, s'ils ont des observations ou des questions. »

Monsieur LEDRAN : « Je pense que lorsqu'on lit la première partie du document, le fait que l'on fasse référence à la DTA, inscrit Caen-Métropole et la région caennaise essentiellement par rapport à la Basse Seine. De ce fait, on ne prend pas en compte l'agglomération caennaise, élément ouvert vers le Sud, vers la Bretagne. Nous ne sommes pas seulement une sorte d'appendice du Bassin Parisien ou de la Basse Seine, nous avons cette position de charnière qui ouvre en même temps vers le Sud, l'Ouest et même la Grande-Bretagne. Dans ce document stratégique de l'Etat, il n'est pas fait suffisamment assez mention de ces dimensions. »

Monsieur DERUMIGNY : « Je pense que Monsieur MERLOT a été clair dans son propos et qu'il a ouvert Caen-Métropole sur le Sud, peut-être que cela n'est pas suffisamment exprimé dans le document. »

Monsieur MERLOT : « Le travail a été fait pour que l'agglomération caennaise, le territoire de Caen-Métropole avec les autres territoires de Rouen et Le Havre aient une dimension de niveau national et européen. Cela veut dire que le territoire est en relation avec toutes les autres métropoles existantes. Dans mon propos, j'ai bien indiqué que ce territoire est une charnière entre le Bassin parisien et la région bretonne.

Monsieur PICHON : « Je crois que tous ici nous avons le sentiment qu'il est très utile que l'Etat soit associé aux travaux d'élaboration du SCoT. Je crois aussi que nous adhérons tous aux axes prioritaires qui ont été déterminés.

Je m'exprime au nom de ma Communauté de communes, mais peut-être aussi au nom de certains de mes collègues. J'ai eu un sentiment assez troublant en lisant ce document, sentiment qui n'a pas été démenti par la présentation d'aujourd'hui. On a l'impression que Caen-Métropole est constitué de la ville de Caen et de l'agglomération, mais que les Communautés de communes n'existent pas réellement alors que je sais que Monsieur le Secrétaire Général comme le Directeur de l'Équipement connaissent parfaitement l'existence de nos 9 Communautés de communes.

Au sujet de la gestion raisonnée des espaces d'accueil pour les activités économiques qui nous intéresse tous, une diapositive montrait qu'il y avait un manque de 300 hectares. On dit que Caen ne pourra pas les accueillir, que l'agglomération ne pourra pas non plus. Mais qu'en est-il des Communautés de communes ? Elles ont des zones d'activités, des pôles de développement. Elles peuvent donc accueillir les activités économiques.

Cela paraît très paradoxal que les représentants de l'Etat disent qu'il faudrait aller voir du côté de Bayeux pour voir si l'on ne peut pas répondre à ces demandes. Bayeux a été présent dans deux diapositives, et je me permets de remarquer que cette ville n'est pas dans Caen-Métropole.

Caen-Métropole est un territoire tout à fait cohérent, la meilleure preuve en est que le territoire du Pays correspond à celui du SCoT Caen-Métropole. Il est clair que lorsque l'on élabore un SCoT, le développement des axes prioritaires déterminés par l'Etat doit se faire d'abord sur le territoire. Quand on aura répondu aux besoins et aux préoccupations de l'Etat, il sera toujours temps de se rapprocher des autres SCoT et de voir comment on peut articuler cette réflexion. »

Madame LE BRETHON : « Je trouve que ce commentaire est utile. J'ajouterai que tout n'est pas traité dans la présentation, notamment cette réserve foncière où l'on souhaite implanter une usine « clé en main. »

Monsieur MERLOT : « Tout d'abord, il n'est pas question de dire, pour l'Etat, comment doit se faire le développement économique. C'est une question dont vous allez débattre au sein de Caen-Métropole. Je voulais préciser, par exemple, que pour l'étude du secteur Caen-Bayeux, nous avons regardé toutes les activités et pas seulement celles qui sont sur la Communauté d'agglomération « Caen la mer ». L'Etat se permet de vous dire qu'il se passe aussi des choses à côté sur d'autres territoires et vous invite à dialoguer sur des sujets sur lesquels il peut y avoir des challenges intéressants, où tout le monde est gagnant. Il y a aussi d'autres territoires comme le SCoT Nord Pays d'Auge ou le SCoT Sud Pays d'Auge.

Il y a un autre enjeu, celui de la gestion économe des terrains, et vous avez à vous positionner par rapport à tout cela. »

Madame LE BRETHON : « Je crois qu'il était bon que vous soyez présents ce soir pour bien indiquer l'accompagnement que l'on doit avoir et le dialogue qui doit toujours être direct entre Caen-Métropole et l'Etat.

C'est aussi le moyen de vous réaffirmer, sans intermédiaire, les objectifs de développement de notre territoire, et le souhait qu'il soit bien organisé, avec un centre et des pôles secondaires. En peu de kilomètres, nous avons des environnements tout à fait différents, de la richesse de la Côte, à la richesse du Bocage, avec la présence de l'eau, qu'elle soit d'origine naturelle avec les fleuves et les rivières, ou qu'elle soit maîtrisée comme avec le Canal.

On a, sur un territoire relativement étroit, des présences qui font qu'aujourd'hui, notre territoire a des atouts que d'autres non pas. Il faut absolument exploiter ces atouts, et notre richesse sera dans la réflexion, dans la prévision, dans l'anticipation. Nous ferons tout cela avec l'Etat, c'est pourquoi il était important que vous nous fassiez part du regard qu'a l'Etat sur notre territoire. Bien sûr c'est une photographie, tout n'est pas présent, et nous insisterons, dans le dialogue, sur tous les points.

La vraie difficulté que l'on va avoir c'est de mettre en évidence notre cohérence, avec une volonté d'économie, ce qui ne veut pas dire rien faire, mais faire de la façon la plus judicieuse possible.

Au sein de Caen-Métropole, les élus sont divers, mais ont un point commun, ils veulent tous valoriser leur territoire, en dialoguant sereinement, puisque c'est la particularité de ses élus, sans évacuer toutes les problématiques à traiter.

Ce travail, qui n'est pas facile, devra être partagé avec les habitants de Caen-Métropole, en s'appuyant notamment sur le Conseil de Développement, qui va d'ailleurs prochainement se réunir. »

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2007**

Madame LE BRETHON : « Tous les membres ont reçu le procès verbal du 5 avril 2007. Y a-t'il des observations ? »

**Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **3. Rapport du Président sur les travaux du Bureau**

Madame LE BRETHON : « Compte tenu de la date récente du dernier Bureau, à savoir le 21 juin, ce rapport n'a pu être envoyé avec la convocation et vient de vous être remis. Je vais vous le présenter.

### **Urbanisme Réglementaire**

#### **SCoT du Bessin**

Le Document d'Orientations Générales du SCoT du Bessin a été présenté aux personnes publiques associées le 10 mai. Monsieur LEDRAN était présent.

L'objectif du PADD du SCoT du Bessin est d'atteindre 94 000 habitants en 2025 (76 000 en 2005).

Les élus du Bessin ne souhaitent pas faire un document trop contraignant, mais un document intermédiaire qui laisse des libertés aux élus locaux, sous peine de ne voir sortir aucun document.

Il n'est plus question « d'espace tampon » dans le DOG mais il est indiqué « qu'un nouveau dynamisme démographique doit être insufflé » au pôle central qu'est Bayeux « aujourd'hui mis à mal par l'influence grandissante de Caen et de sa périphérie », afin qu'il retrouve son rôle structurant au sein du Bessin. Le rôle des pôles intermédiaires doit être renforcé et les communes rurales confortées.

Il est à noter que le DOG indique également que : « L'identité de l'est du Bessin est menacée par la péri-urbanisation de l'agglomération caennaise qui génère du mitage des espaces naturels et une extension de l'urbanisation. »

Il faut souligner que ni l'aéroport de Carpiquet, ni la liaison transmanche de Ouistreham ne sont cités, alors qu'ils sont des facteurs importants pour le développement touristique.

### **SCoT Nord Pays d'Auge**

Ce SCoT a été arrêté et a été transmis pour avis à notre Syndicat qui a étroitement suivi son élaboration.

Le Syndicat a regretté que les liens entre les deux territoires soient très peu abordés, ne serait-ce que par la fréquentation par les habitants du Nord Pays d'Auge des grands équipements de la Capitale Régionale.

Le Nord Pays d'Auge semble constituer un territoire charnière entre les deux régions de Basse et Haute-Normandie, très lié avec l'agglomération parisienne, le rapport de présentation du SCoT évoquant le bi-pôle « Nord Pays d'Auge-Paris ».

Il a été regretté l'absence de projets d'infrastructures routières permettant d'améliorer à l'Est de la vallée de l'Orne les relations entre le Côte Fleurie et l'agglomération caennaise.

En conclusion, le Syndicat ne peut prendre qu'acte du projet de territoire du SCoT Nord Pays d'Auge mais ne peut que regretter qu'il ne fasse que très peu état des liens qui se sont tissés depuis des décennies entre Caen et le Nord Pays d'Auge et qui ne sont pas sans effet sur le devenir de chaque territoire. L'avenir du Nord Pays d'Auge est-il désormais autonome de celui de la capitale régionale de la Basse-Normandie ?

### **Modification et révision de POS**

Le Syndicat a donné un avis favorable à la modification des POS de :

- Plumetot
- Colombelles
- Cagny
- Blainville-sur-Orne

ainsi qu'à la révision simplifiée du POS de Colombelles.

### **Elaboration des PLU**

Nombre de PLU sont actuellement en cours d'élaboration mais ils n'en sont pas au même stade d'avancement. Les avis ont été favorables sauf quelques réserves et observations qui sont signalées dans le présent rapport.

### **Avis sur les diagnostics**

- Mathieu
- Bavent
- Cheux

### **Avis sur les PADD**

- Argences
- Cheux
- Cauvicourt : Le Bureau a émis un avis favorable sur le PADD du PLU de Cauvicourt tout en rappelant qu'il appartiendra au SCoT en cours d'élaboration de définir les grandes orientations en matière de développement économique et de localisation des zones d'activités, ceci à propos de la future zone d'activités intercommunale de 10 ha localisée sur son territoire.
- Ranville : Le Syndicat donne un avis favorable sous réserve que le Conseil Général confirme que le tracé défini au Schéma Directeur n'est plus celui retenu par le Département afin de pouvoir valider la localisation de la zone d'activités intercommunale.

### **Avis sur les PADD et les règlements graphiques**

- Bourguebus
- Fontaine-Etoupefour : L'avis est favorable tout en soulevant les points suivants :
  - le nombre de logements sociaux qui pourrait être plus élevé.
  - la nécessité d'économiser de l'espace car le futur SCoT entend organiser le territoire afin d'éviter tout gaspillage qui n'est pas sans conséquence au niveau du développement durable.
  - la coordination du développement : le SDAU de 1976 prévoyait l'urbanisation du plateau d'Eterville avec une certaine densité. Celle-ci est finalement en voie de se réaliser à partir du développement des villages indépendamment les uns des autres. Il conviendrait d'avoir une vue d'ensemble sans attendre l'approbation du SCoT.

### **Avis sur le règlement graphique**

- Bretteville l'Orgueilleuse

### **Avis sur les PLU arrêtés**

- Biéville-Beuville
- Bernières sur mer
- Cambes en Plaine : Le Syndicat a demandé que soit actualisé le dossier par rapport aux projets d'infrastructures routières du BUN et du boulevard Weygand pour que son avis soit favorable.

### **Avis sur une modification de PLU**

- Mondeville

En résumé, en 3 mois, notre Syndicat a été amené à émettre 15 avis sur les dossiers de POS et de PLU. Je remercie les membres de la Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire » pour leur travail de fond, très sérieux, et pour leur engagement. On aide ceux qui nous présente leur dossier parce qu'on le met en cohérence par rapport au territoire.

\*

\* \*

## **Modification du Schéma directeur sur la commune d'Hérouville -Saint-Clair pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'une quinzaine d'hectares située au Nord de la RD 226b et à l'Ouest de la RD 515**

La commune d'Hérouville Saint Clair dans son projet de PLU souhaite urbaniser une zone située dans le parc urbain du Schéma Directeur comprise entre le CD 226 b et la RD 515, de 15 ha environ.

Plusieurs réunions de travail viennent d'avoir lieu avec les différents partenaires concernés, dont l'Etat et le Conseil Général.

Dès que le Syndicat disposera d'un dossier complet, la procédure de modification sera lancée.

### **PLU d'Epron**

Suite à la demande d'annulation de la délibération approuvant le PLU d'Epron le 20 février 2007, le Syndicat a été informé de l'élaboration d'un projet de PIG sur la commune d'Epron pour prendre en compte le projet EURISOL. Ce projet de PIG a été transmis par l'Etat à Caen la mer.

Le recours du Syndicat au Tribunal Administratif fait l'objet de mémoires de la part de la commune d'Epron, mais il est bien évident que dès que le PIG aura été approuvé, le recours n'aura plus d'objet.

### **Plan de prévention des risques d'inondation**

Le Syndicat va être amené à suivre la modification du PPRI. Le Bureau a décidé que la Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire » suivrait le PPRI en associant les représentants des communes concernées par ce document.

### **Zone de Développement Eolien**

Le groupe de travail sur les Zones de Développement de l'Eolien s'est réuni 2 fois : le 17 avril et le 30 mai. Messieurs Marie, Ledran et Rabec représentent le Syndicat à ces réunions.

Ce groupe de travail a notamment pour objet de préciser la portée juridique de la ZDE et la procédure de création de ces ZDE.

Il a bien été précisé que la ZDE n'est pas un document d'urbanisme ni une servitude, donc elle n'est pas opposable. Les ZDE ne figurent d'ailleurs pas sur les règlements graphiques des PLU.

La DDE a expliqué au cours de la réunion que le SCoT pouvait définir des zones propices, interdites ou défavorables à l'implantation d'éoliennes. Le SCoT peut également donner des orientations générales en précisant que tel type de paysage pourra accueillir des éoliennes.

Une nouvelle réunion d'information doit avoir lieu au 2<sup>ème</sup> semestre.

### **SRADT**

Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, Philippe DURON a annoncé que le projet de SRADT, assorti des observations des personnes associées à son élaboration ainsi que des avis et observations des conseils généraux des départements de la Région, du CESR et de la CRADT (3 mois de consultation), sera mis à la disposition du public pendant deux mois. Calendrier annoncé : septembre et octobre 2007.

Le Syndicat donnera son avis sur ce document lors de l'enquête publique. Cet avis sera préparé par la Commission " Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire", qui a déjà élaboré la contribution du Syndicat lors de la phase d'élaboration du SRADT. Il est à noter que le projet de SRADT assorti des avis et des observations est mis à la disposition du public, pendant deux mois, au siège du Conseil régional et de chaque Conseil Général, ainsi que dans les mairies des chefs-lieux de département et d'arrondissement.

### **Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole**

Le Bureau a donné un avis favorable à la modification des statuts de l'Agence.

Le Syndicat aura un représentant supplémentaire à l'Assemblée Générale de l'AUCAME suite à la prise de compétence « Pays ». Il ne s'agira pas d'un représentant « Pays » puisque la représentation du Syndicat est globale. Le prochain Comité désignera le nouveau représentant du Syndicat, ainsi que l'élu qui remplacera Monsieur LEFONDRE.

Par ailleurs, le Bureau a donné son accord pour l'acquisition de la Base de données PERVAL, cette base ne pouvant être cédée qu'à une collectivité.

Cette base de données est issue des bases notariales et foncières. Elle représente 80% des actes passés par les notaires et donne une vision dynamique du marché en fournissant des informations sur ceux qui achètent et leur origine géographique.

### **Urbanisme Commercial**

Depuis le dernier Comité Syndical, 13 dossiers ont été présentés et 6 d'entre eux ont reçu un avis favorable en Bureau.

Suite à la décision de mettre à jour la Charte d'Urbanisme Commercial, l'AUCAME est intervenue à deux reprises lors des réunions de la commission « Urbanisme Commercial ». Après la présentation d'un état des lieux en avril, l'AUCAME vient de proposer une méthode d'analyse des dossiers soumis à la CDEC.

Cependant, pour le Bureau, il s'agit là d'un outil et il importe, dans les meilleurs délais, compte tenu du nombre de projets en cours, d'engager une réflexion sur les orientations qu'il conviendra de donner à la Charte dans le cadre de sa mise à jour. Doit-on faire évoluer les orientations de la Charte initiale et si oui, dans quel sens... ? La Métropole Caennaise doit décider de l'ambition commerciale qu'elle entend se donner.

Tels sont les principaux points abordés lors des trois dernières réunions de Bureau. »

### **4. Point sur le SCoT. Projet de Convention 2007 avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole**

Madame LE BRETHON : « Les Ateliers du SCoT se sont achevés les 7 et 14 juin 2007 par l'organisation de deux réunions de restitution des quelques 20 Ateliers qui se sont déroulés depuis le 7 décembre avec la participation de près de 60 intervenants.

Pour mémoire, les thèmes de ces Ateliers étaient les suivants :

- « Développement économique métropolitain »
- « Mobilité – Déplacements »
- « Habitat, logement, services et équipements »
- « Environnement et aménagement de l'espace »

Ces Ateliers se sont déroulés à la satisfaction générale et vont constituer un apport, une importante contribution pour la rédaction du « Diagnostic » et de l'« Etat initial de l'environnement ».

Comme il en avait été convenu, le 2<sup>ème</sup> Forum de la Conférence Métropolitaine qui rassemble les élus du Comité Syndical, les Personnes Publiques Associées et les membres du Conseil de Développement, va se réunir le 5 juillet 2007 à 9h, à l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts.

Cette réunion permettra de présenter l'ensemble des apports, des contributions, des points de vue qui ont pu être exprimés lors des différentes réunions et d'avoir ainsi une vision d'ensemble sur notre territoire.

Aussi, il convient de renouveler notre Convention avec l'AUCAME, à qui notre Syndicat a confié la maîtrise d'œuvre des études pour l'élaboration du SCoT.

Le projet de Convention transmis par le Président de l'AUCAME reprend très largement les termes de la Convention de l'année dernière. Il y a lieu de noter que le montant de cette Convention a été minoré du coût de l'acquisition de la base de données PERVAL, prise en charge par le Syndicat, soit une somme de 16 211 €

Vous trouverez, en pièce jointe, le projet de Convention pour l'année 2007, et des extraits des annexes (article 5) relatifs :

- à la partie du programme partenarial 2007 concernant l'élaboration du SCoT de Caen-Métropole
- au projet de budget prévisionnel 2007

Le Bureau, au cours de sa réunion du 21 juin 2007 a donné un avis favorable à la signature de la Convention.

Comme l'an dernier, elle pourrait être signée par Madame Martine VINCENT, Vice-Président du Syndicat et par Monsieur André LEDRAN, Vice-Président de l'Agence.

**Madame LE BRETHON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvant le projet de Convention 2007 avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole .**

## **5. Point sur le Pays de Caen**

Madame LE BRETHON : « Depuis le dernier Comité Syndical, la Commission « Pays » a été installée le 21 mai à Bourguébus, sous la présidence de M. Fleury.

Au cours des réunions de Bureau, les principaux points suivants ont été évoqués :

## 1. Préparation du futur Contrat de pays

La Région et le SGAR ont invité les responsables techniques et administratifs des territoires bas-normands à une réunion le 15 mai. Cette réunion à laquelle ont participé M. Rabec et Melle Patry avait pour objectif de préparer la convention d'application qui permettra la mise en œuvre du volet territorial. Un premier document de travail a été envoyé au Syndicat.

Concernant le calendrier prévisionnel proposé en annexe du document, il apparaît que ce dernier va évoluer. La Conférence des Territoires initialement prévue en juin/juillet est reportée en septembre. Quant à la mise au point du premier programme trisannuel, attendu pour la fin de l'année, il semblerait que soit finalement attendue la programmation des actions à conduire sur l'année 2008.

## 2. Lancement de deux études : « Bilan Carbone » et « Services à la population »

### Bilan Carbone

Concernant le « Bilan Carbone », dix bureaux d'études référencés par l'ADEME ont été consultés. Sur les dix, trois se sont portés candidats et ont été auditionnés (AFC Environnement, Cabinet Bernard et CEDDAET). Sur proposition du jury, le Bureau a décidé de retenir le Cabinet Bernard associé à Alternconsult.

Une réunion de lancement de l'étude avec la Commission « Pays » et différents partenaires concernés par cette démarche, a eu lieu le 25 juin. Cette réunion avait pour objectifs de présenter le contexte de l'étude, les enjeux climatiques et la méthodologie du « Bilan Carbone ».

Un comité de pilotage sera mis en place dans les prochains mois.

### Services à la population

Pour ce qui est de l'étude sur les « services à la population », le Bureau a décidé de retenir « Nouveaux Territoires Consultants » associé à « Anater ».

Une première réunion entre les collaborateurs du Syndicat, M. Fleury et les intervenants des Bureaux d'études a d'ores et déjà eu lieu afin de cadrer le démarrage de l'étude.

La Commission « Pays » va se réunir prochainement afin d'évoquer deux points importants dans le cadre du lancement de l'étude « Services à la population » :

- Validation du projet de questionnaire aux Collectivités membres et aux 143 communes
- Choix des personnes à rencontrer par le bureau d'études

Un comité de pilotage sera également mis en place dans les prochains mois. »

Monsieur LEDRAN : « Il est important que chaque commune fasse bien état de l'activité, de façon à ce qu'on ait une image complète des services qui sont rendus à la population, par les collectivités locales, par les syndicats, par les associations qui jouent un rôle essentiel. »

Madame LE BRETHON : « Mes chers Collègues, vous allez avoir du travail, parce qu'il va falloir apporter des réponses précises. Je mesure ce que cela va représenter comme travail pour la Ville de Caen. »

Monsieur FLEURY : « C'est pour cela que les collaborateurs des communes et communautés de communes sont associés, parce que ce travail très important demande beaucoup de précisions et d'énergie. »

Madame LE BRETHON : « En effet, nous allons vous associer et vous solliciter. »

### 3. Appel à candidature « Contrat d'objectifs territorial (COT) » et « Plan Climat Territorial »

Madame LE BRETHON : « Les membres du Bureau ont été destinataire d'un guide intitulé « Un Plan Climat à l'échelle de mon territoire » qui traduit l'intérêt pour le Pays à prendre en compte le changement climatique dans ses réflexions et à rendre notre territoire moins vulnérable aux mutations climatiques et énergétiques à venir.

Le Bureau a donné un avis favorable pour que le Syndicat réponde à l'appel à candidature « Contrat d'Objectifs Territorial » (COT) qui se traduirait si la candidature était retenue, par la signature avec l'ADEME d'un contrat donnant lieu à des engagements réciproques sur une durée de 3 à 5 ans :

- pour le territoire, il s'agit de mettre en œuvre des objectifs d'activités et des objectifs de résultats liés aux programmes d'actions de l'Agence.
- pour l'ADEME, il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement le territoire.

Cette candidature serait orientée sur l'élaboration d'un Plan Climat Territorial. Le « Bilan Carbone » en serait une première étape et les projets inscrits dans le Plan Climat pourraient ainsi bénéficier dans le cadre du Contrat de Pays et à partir de 2009 d'une bonification du taux d'aide. »

Monsieur FLEURY : « Je rappelle que l'étude est portée par le Pays, mais que toutes les actions seront mises en œuvre ensuite par les Collectivités. Le Pays sera chargé de recueillir un maximum de financement pour aider les communes et Communautés de communes qui souhaitent engager des démarches. »

Madame LE BRETHON : « Avez-vous des observations ? Aucune. Le dossier va suivre son cours. »

### 4. Sollicitation du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a reçu un courrier, en date du 3 avril 2007, du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie nous sollicitant en tant que maître d'ouvrage afin de lancer une étude opérationnelle de Programme d'Intérêt Général (PIG) « logement » pour les travailleurs saisonniers et les personnes en formation de la filière équine. Cette étude serait réalisée dans le cadre d'un appel à projet lancé en juin 2006 par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Sur avis de la Commission « Pays », le Bureau a donné un avis défavorable.

A ce sujet, je laisse la parole à Monsieur LEDRAN. »

Monsieur LEDRAN : « Il est évident que le SCoT Nord Pays d'Auge avec Deauville, avec Cabourg, plus tous les haras sur son territoire, a vraiment une identité « cheval » très forte. J'ai d'ailleurs rappelé au Bureau, qu'il y a une dizaine d'années, le Conseil Général avait été sollicité par la Ville de Cabourg pour la rénovation des tribunes et une grande salle qui permettrait d'organiser, entre autres, des ventes de chevaux et également pour la création d'un centre des techniciens des courses et d'un centre d'hébergement, pour à la fois des personnels et des chevaux. Ce projet avait d'ailleurs reçu l'accord du Conseil Général, mais ne s'est pas réalisé.

Je crois que le projet qui nous est proposé là, trouverait plus facilement sa place à Cabourg qui a un rôle important dans ce domaine. Le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie ferait mieux de s'adresser au Nord Pays d'Auge, où le cheval a incontestablement sa place. La relation entre le littoral et l'arrière-pays n'est d'ailleurs pas suffisamment mise en évidence autour du thème du cheval et particulièrement de l'activité hippique et des courses. »

Madame LE BRETHON : « Actuellement, nous sommes en train de mener des missions diverses, il ne serait pas bon de s'éparpiller, mais plutôt de mettre toute son énergie à bien traiter quelques sujets. Ce qui ne veut pas dire que le Pays n'accorde pas de place aux chevaux, la ville centre attache une importance au cheval. Je regrette d'ailleurs que dans le passé, nous n'ayons pas éclairé le champ de courses pour avoir des courses nocturnes, et donc un classement tout autre.

\*

\* \*

Lors de la dernière réunion, le Comité Syndical a délibéré sur la création d'un poste de chargé de mission Pays « environnement ». La candidature de Vincent MAZAL a été retenue. Ce dernier prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet. »

Monsieur LEDRAN : « Ce qui nous a fait choisir Monsieur MAZAL, c'est parce qu'il nous paraît pouvoir compléter l'étude « Bilan Carbone » en conseillant les communes et les Communautés de communes, sur la façon d'améliorer le rendement énergétique. C'est ce qu'il faisait déjà dans la région de Clermont-Ferrand. »

Madame LE BRETHON : « Je vous informe, par ailleurs, que le Conseil de développement se réunira le 12 juillet afin d'échanger sur son rôle et ses modalités de fonctionnement ainsi que sur la préparation du futur Contrat de Pays. »

Tels sont les principaux points évoqués lors des réunions de Bureau, concernant le Pays de Caen.

## **6. Régime indemnitaire du personnel administratif du Syndicat**

### **Filière administrative :**

Madame LE BRETHON : « La délibération du 20/12/2005 a institué le régime indemnitaire des agents du secrétariat en votant l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice de Mission (IEM) pour les agents de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Depuis la refonte de la catégorie C en date du 22 décembre 2006, le cadre d'emplois des adjoints compte un grade de plus, le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe qui correspond à l'ancien grade d'agent administratif qualifié, ce dernier cadre d'emploi étant supprimé.

Dans l'attente de la parution de ces décrets, la situation de Monsieur Pascal BRETTEL doit être évoquée et je vous propose que notre délibération du 20/12/2005 s'applique également à Monsieur Pascal BRETTEL, afin qu'il bénéficie du versement de l'I.A.T et de l'I.E.M sur la base du montant de référence de l'ancien grade des agents administratifs qualifiés, en attendant d'avoir plus de précisions sur le nouveau régime indemnitaire prévu pour les agents de la catégorie C.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur l'application du régime indemnitaire voté le 20 décembre 2005 aux adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe recrutés par le Syndicat. »

**Madame LE BRETHON** enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur le régime indemnitaire du personnel administratif du Syndicat.

## **7. Questions diverses**

Madame LE BRETHON : « Je vous rappelle que le 5 juillet se tiendra le 2<sup>ème</sup> Forum de la Conférence Métropolitaine au cours duquel sera présentée la restitution des Ateliers du SCoT.

Je vous remercie et vous invite à vous joindre au « pot de l'amitié » devant la Bibliothèque du Musée des Beaux-Arts. »

La Présidente

**Brigitte LE BRETHON**